

Liberte Politique

/

Vers l'interdiction de l'instruction en famille ?

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 12 février 2021

Source [Face à la fronde contre l'interdiction de l'instruction à la maison, le gouvernement a déposé jeudi matin un amendement proposant une période de transition jusqu'en 2024. Le dispositif a [été adopté](#) en fin de soirée [par 118 voix contre 4](#).

Les débats d'hier, [que vous pouvez retrouver ici](#), ont été animés.

Pour les familles qui pratiquent déjà l'instruction à domicile (IEF), il n'y aura pas de demande d'autorisation avant trois ans, sous réserve de contrôle.

Seuls les nouveaux entrants des nouvelles demandes d'IEF seraient concernés par la réforme, applicable à la rentrée 2022. En cas de refus, les députés prévoient la création d'une « cellule rectorale » qui pourra être saisie pour un recours. Elle sera chargée d'harmoniser les réponses aux demandes d'autorisations.

Les autorisations seront accordées pour un an et devront donc être renouvelées chaque année.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)